



Pour un renforcement des UPE2A et la fin des inclusions forcées

L'accueil dans nos établissements scolaires d'élèves ukrainiens qui ne maîtrisent pas le français et ont dû fuir la guerre requiert des mesures adaptées. Se contenter de les inscrire en classe ordinaire n'est pas suffisant s'ils ne peuvent pas comprendre la plupart des cours. Nous ne devons pas les mettre en échec au risque d'augmenter leurs souffrances.

Le ministère de l'Éducation Nationale doit garantir à ces enfants un accueil serein qui les mène à la réussite scolaire.

Les dispositifs dédiés aux élèves migrants primo-arrivants, les UPE2A, ne sont déjà pas assez nombreux pour que chaque enfant puisse y être affecté rapidement.

De plus, ces dispositifs ont été gravement détériorés par la circulaire de 2012, qui force et précipite les inclusions en classe ordinaire, même si les élèves ne parlent ni ne comprennent le français et/ou souffrent de traumatismes.

Dans le contexte actuel, les UPE2A doivent plus que jamais être prêtes à remplir leurs deux missions indissociables :

- Permettre aux nombreux élèves fragilisés par leur parcours migratoire de retrouver une sérénité suffisante pour aborder de nouveaux apprentissages ;
- Assurer un enseignement / apprentissage solide des fondamentaux pour que les élèves soient bien préparés à intégrer une classe ordinaire et à y être en capacité de réussir.

Nous demandons

- La création de dispositifs UPE2A en nombre suffisant dans le 1^{er} et le 2^d degré sur l'ensemble du territoire et l'ouverture de postes d'enseignants titulaires spécialisés correspondants
- Le réabondement des heures perdues
- La prise en compte des élèves allophones dans les effectifs et la double inscription
- L'ouverture de davantage de postes de PsyEN, infirmier.ère, et assistant.e social.e, ces corps de métier étant particulièrement nécessaires dans l'accueil et le suivi d'enfants et de familles fragilisés

Nous demandons la fin des inclusions forcées. Les inclusions doivent être décidées par l'équipe pédagogique de l'UPE2A. L'inclusion en classe ordinaire doit être de plein droit pour les élèves susceptibles d'en tirer un profit, tant qu'elle est décidée par les personnels compétents, concernant le moment, la ou les disciplines, le nombre d'heures etc...et sans surcharger les effectifs de la classe ordinaire. Pour être pertinente, l'inclusion ne doit pas se substituer aux heures d'enseignement adapté. Substituer aux heures d'enseignement dédié des heures d'inclusion en classe ordinaire lorsque l'élève ne comprend ni ne parle un mot de français constitue une maltraitance doublée d'un gaspillage de moyens.

Le groupe-classe est essentiel. Il garantit la dynamique des apprentissages, permet de multiplier les interactions et d'installer un cadre affectif stable où les élèves déracinés peuvent reprendre confiance. Son intégrité doit être respectée.

Précipiter l'inclusion en classe ordinaire alors que le temps d'accueil en UPE2A n'excède pas une année scolaire est contre-productif et va à l'encontre d'une véritable logique d'inclusion.

La situation dramatique des enfants ukrainiens vient rappeler que tous les enfants migrants sont fragiles et qu'ils doivent pouvoir accéder à un accueil linguistique et psychologique adapté.

